

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPRUNT  
DES ŒUVRES DE LA COLLECTION  
DU CABINET D'ESTAMPES  
DU MUSÉE DE L'IMPRIMERIE DE NANTES**

*Vous souhaitez exposer le corpus d'œuvres proposé durant l'année 2019-2020 dans votre collège ou lycée. En réservant le corpus d'œuvres proposé et en passant une commande, vous acceptez d'être lié sans réserve par les présentes conditions générales d'emprunt-location.*

Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec nous pour passer commande.

CONTACT : Paule Desauvette & Philippe Bretaudeau  
Tél : 02 40 73 26 55 Courriel : info@musee-imprimerie.com

**LE CABINET D'ESTAMPES  
DU MUSÉE DE L'IMPRIMERIE DE NANTES**

« Situé au 24 quai de la Fosse à Nantes, le Musée de l'imprimerie a été développé par des professionnels soucieux de transmettre les savoir-faire techniques, particulièrement typographiques. Il est l'un des tout premiers musées européens de l'imprimerie et des arts graphiques. 300 000 visiteurs l'ont déjà visité depuis son ouverture. Les collections se sont constituées et continuent de s'enrichir par des dons successifs. L'une des particularités de ce lieu est qu'il propose de découvrir des machines en état de fonctionnement, démonstration à l'appui. Ouvert à des partenariats expérimentaux, le Musée de l'Imprimerie de Nantes est animé par cinq professionnels et une soixantaine de bénévoles très compétents et disponibles. De nombreux ateliers y sont organisés en typographie, lithographie, gravure, reliure, enluminure, calligraphie. **Plus de 400 artistes ont déjà réalisé 4 000 estampes et livres d'artistes sur ses presses. Après plus de trente ans d'existence, la collection du cabinet d'estampes continue à s'enrichir à raison de 150 œuvres par an.**»

**Le Musée de l'imprimerie de Nantes propose de louer un ensemble d'œuvres originales témoins des différentes tendances de l'art contemporain.**

**DISPONIBILITÉ DU SERVICE**

L'association Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes propose ce service sur un secteur déterminé : la métropole de Nantes et la Loire-Atlantique. Les œuvres sont retirées au Musée de l'imprimerie situé au 24 quai de la Fosse à Nantes, au niveau 4 du parking médiathèque (frais de parking à prévoir par l'emprunteur), et après rendez-vous pris avec le musée et présent contrat signé.

**LE PRÊT DU CORPUS D'ŒUVRE**

Pour Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes, il est entendu par œuvre : l'estampe ainsi que son encadrement.

Afin de faciliter la rotation, et donc la diffusion des œuvres, le prêt est limité pour une durée de deux mois maximum (10 œuvres). Les œuvres empruntées sont transportées et installées par l'enseignant du collège ou du lycée qui a fait la demande de location du corpus.

Le contrat de location est conclu entre l'emprunteur-locataire et Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes à compter de l'envoi de l'e-mail de confirmation et réception du règlement des frais de location par le Musée de l'imprimerie de Nantes .

**ACHEMINEMENT DE L'ŒUVRE**

Les dates de retrait de l'œuvre sont choisies par l'emprunteur-locataire au moment de la réservation parmi les dates proposées.

L'emprunteur-locataire s'engage à être présent le jour du retrait des œuvres, ou à être représenté par un membre du personnel du collège ou du lycée et qui sera mentionné dans le présent contrat. Si l'emprunteur-locataire est absent au moment du retrait, la réservation est annulée et les frais de location ne seront pas remboursés.

Si l'emprunteur ne se rend pas disponible à la date de retrait des œuvres, le temps d'exposition dans le collège ou le lycée sera réduit d'autant.

Si l'emprunteur ne se rend pas disponible à la date de la restitution du corpus d'œuvres, chaque fraction de 7 jours de retard ouvrira automatiquement droit à la perception d'un tiers supplémentaire du coût de la location prévue initialement, par Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes. Au-delà d'un délai de trente jours de retard, une facture est émise par Pro

arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes, dont le montant correspond au coût actualisé des œuvres auquel s'ajoutent les pénalités de retard pré-citées.

Les œuvres prêtées sont transportées uniquement par l'emprunteur après que le personnel du musée ait vérifié les conditions de transport (parking Médiathèque niveau 4).

Il est recommandé de transporter les œuvres verticalement afin de préserver les encadrements.

À travers le processus de réservation, vous acceptez l'application des présentes conditions générales concernant à la fois la livraison et le prêt.

#### FRAIS D'EMPRUNT-LOCATION ET RÈGLEMENT

Les frais d'emprunt-location sont de 90 euros pour 10 œuvres et pour la durée de 2 mois, pour les établissements scolaires, collèges et lycées du département de la Loire-Atlantique.

Ces frais de d'emprunt-location doivent être réglés soit par chèque ou par mandat administratif. Aucun emprunt-location ne sera effectué en l'absence de règlement de l'emprunteur.

En acceptant de contracter sur la base des présentes conditions, vous reconnaissez votre obligation de paiement de l'emprunt-location.

#### LA RESPONSABILITÉ DU MUSÉE DE L'IMPRIMERIE DE NANTES

Dans les limites autorisées par la loi, Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes fournit ce service «en l'état» et «en fonction de la disponibilité des œuvres».

Au moment du retrait, Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes précise sur un constat d'état les altérations éventuelles. De même, si l'emprunteur constate un défaut dans l'œuvre, il doit le signaler et le mentionner aussitôt sur le constat d'état pour s'éviter toute responsabilité.

#### LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPRUNTEUR

Les emprunteurs sont tenus de prendre le maximum de précautions pour la parfaite conservation des

œuvres mises à leur disposition (chocs, chaleur, rayons solaires et lunaires, vol, incendie, etc. ). Aucune œuvre ne doit être désencadrée.

En cas de casse accidentelle de l'encadrement, l'œuvre devra être restituée au Musée de l'imprimerie de Nantes dans son état. L'emprunteur prendra en charge les frais de ré-encadrement en cas de sinistre survenant de son fait, sur délivrance de la facture par l'encadreur.

En outre, toute altération de l'œuvre due au non-respect des prescriptions mettra la totalité des frais de restauration à la charge de l'emprunteur. L'emprunteur traitera avec sa compagnie d'assurance pour son indemnisation.

Si aucune restauration n'est possible, l'œuvre restera la propriété de Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes et l'emprunteur s'engage à déclarer le sinistre auprès de son assureur pour l'indemnisation de la valeur actualisée de l'œuvre sinistrée.

Par ailleurs, en cas de vol des œuvres, l'emprunteur s'engage à déclarer le vol auprès des autorités compétentes et de son assureur pour l'indemnisation. À défaut, l'emprunteur s'acquittera du remboursement de la valeur actualisée de l'œuvre.

Toute reproduction est interdite sauf acceptation de l'artiste obtenue par Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes à la demande de l'emprunteur. Eu égard à la volonté de certains artistes, toute exposition des œuvres, dans un cadre commercial, ne sera possible qu'après autorisation et conditions écrites de Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes.

En acceptant de contracter sur la base des présentes conditions, vous reconnaissez votre obligation pendant cette période de prêt et vous engagez à disposer d'une assurance habitat ou d'une assurance qui porte sur le local où seront exposées les œuvres pendant la durée du prêt, en plus de l'assurance portant sur les œuvres exposées, elles-mêmes.

#### INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies pendant le processus de réservation sont enregistrées dans un fichier informatisé par Pro arte grafica - Musée de l'imprimerie de Nantes. Ces informations sont nécessaires à la réservation des œuvres, au retrait et au paiement des frais de livraison.

Conformément à la loi « informatique et libertés »,  
vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données  
vous concernant et les faire rectifier en contactant le  
Musée de l'imprimerie de Nantes à l'adresse : [infos@  
musee-imprimerie.com](mailto:infos@musee-imprimerie.com)

CORPUS D'ŒUVRES PROPOSÉES  
POUR 2019-2020 :

Date :

Date :

Pour Pro arte graphica -  
Musée de l'imprimerie  
de Nantes :

Pour le collège ou le lycée :

Prénom, nom et Signature  
du directeur  
ou du proviseur  
de l'établissement :

Prénom, nom et Signa-  
ture du professeur em-  
prunteur (et éventuelle-  
ment du représentant  
autre lors du retrait des  
œuvres) :

1- Yanaita ARAGUAS, *Montagne noire*, 2016,  
linogravure, 50 X 38 cm.

2- Nathalie LEFÈVRE ATHALI, *Sans titre*, 2013,  
lithographie, 65 x 50 cm.

3- Philippe COGNÉE, *Sans titre*, 2001,  
pour le centre Tréméac, lithographie, 56 x 76 cm.

4- Philippe COGNÉE, *Sans titre*, 1987, l  
ithographie, 50 x 65 cm.

5- Fabrice HYBERT, *Inventions*, 1987.  
lithographie, 50x 65 cm.

6- Susanne KÖHL, *Sans titre*, 2016,  
lithographie et collage, 50 x 65 cm.

7- Jean-Pierre POUYAT, *Rencontre*, 2015,  
lithographie, 50 x 65 cm.

8- Pascal RAGUIDEAU, *Sans titre*, 2000,  
lithographie, 63 x 45,5 cm.

9- David RYAN, *Le survol d'une Île inachevée*, 2001,  
lithographie, 56 x 76 cm.

10- Jean-Louis VIBERT, *Oroc*, 2002,  
lithographie, 56 x 76 cm.